



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – ALGÉRIE

LISTE DES DOCUMENTS

POUR TRANSIT AEROPORTUAIRE (MOINS DE 24 HEURES) – SALARIE, COMMERCANT, FONCTIONNAIRE, AGRICULTEUR, ARTISAN, ARTISTE, GERANT, PROFESSION LIBERALE, ETUDIANT(E), SANS-EMPLOI :

Vous souhaitez effectuer en Italie un transit d'une durée moins de 24 heures, avant de poursuivre votre voyage vers une destination se trouvant hors du territoire Schengen.

(Uniquement si vous êtes titulaire d'un passeport d'une de ces [nationalités](#))

Attention: les ressortissants algériens ne sont pas soumis au visa de transit aéroportuaire.

- Formulaire court séjour pour la demande de visa d'entrée originale, rempli et signé**

Télécharger le formulaire en version [italienne](#) ou [française](#)

- Billet d'avion et confirmation des vols pour la totalité du trajet jusqu'au pays de destination**

- Visa pour le pays de destination finale**

(Original sur le passeport)

- Original du passeport**

Avec une validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle le demandeur a prévu de quitter le territoire des États membres ou, en cas de voyages multiples, de quitter pour la dernière fois le territoire des États membres et en contenant au moins deux feuillets vierges afin d'y apposer un visa.

- Photocopie du passeport**

Photocopie des 5 premières pages du passeport et toutes les pages comportant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, en ajoutant la photocopie du passeport précédent si l'actuel date de moins d'un an.

- Photographie biométrique**

Photo d'identité récente sur fond clair et à visage découvert.